

# Questions particulières en matière de contrôle ordinaire

01 décembre 2021 (Lausanne, journée entière)

## Public visé

- Réviseurs et experts-réviseurs expérimentés
- Collaborateurs de fiduciaires qui réalisent des contrôles ordinaires ou des audits selon les Normes d'audit suisses
- Professionnels qui doivent connaître les exigences des Normes d'audit suisses dans le cadre de leur activité professionnelle

## Contenu

- Mettre en évidence, via des présentations et des cas pratiques, certaines procédures particulières découlant du contrôle ordinaire
- Analyser les nouveautés liées au rapport d'audit
- Présenter les expériences et les constatations tirées des inspections de l'ASR

## Conditions-cadres

Compétences en révision

## Vos avantages

Vous connaîtrez

- Les exigences des NAS concernant les thématiques exposées
- Les constatations de l'ASR tirées des inspections

Vous saurez

- Les appliquer dans le cadre d'un contrôle ordinaire

## Responsable du séminaire

**Yves Darbellay**, Expert-comptable diplômé, Directeur général – Associé, Fiduciaire FIDAG SA, membre de la commission d'audit d'EXPERTsuisse, chargé de cours à HEC Lausanne

## Conférenciers

**Frédéric Coquoz**, Expert-comptable diplômé, Directeur Associé, Plafida Société Fiduciaire SA

**Yves Darbellay**, (voir ci-dessus)

**Jessy Rudaz**, Expert-comptable diplômé, FIDAG SA

**Alessandro Ruta**, Expert-comptable diplômé, Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)

## Date

01.12.2021 journée entière

## Lieu

Hôtel de la Paix  
Avenue Benjamin Constant 5  
1003 Lausanne  
[www.hoteldelapaix.net](http://www.hoteldelapaix.net)

## Prix du séminaire

CHF 780.- non-membre  
CHF 680.- collaborateur spécialisé ou expert membre individuel d'EXPERTsuisse

## Sont compris

- toute la documentation (version papier et numérique)
- café d'accueil, boisson pendant les pauses, eau minérale dans la salle, repas de midi, eau minérale, vin et café
- TVA 7,7%

## Directives concernant la formation continue

La participation à ce séminaire sera comptabilisée à raison de 8 heures par EXPERTsuisse. Le certificat de présence vous sera adressé par EXPERTsuisse SA après le séminaire.

## Programme

	Thèmes	Conférenciers
08.30–09.00	Café d'accueil	
09.00–09.15	Introduction	Yves Darbellay
09.15–10.45	Défauts courants de l'auditeur de se conformer aux exigences de la norme NAS 240	Alessandro Ruta
10.45–11.15	Pause-café	
11.15–12.00	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Devoirs de l'organe de révision légal en cas de perte de capital et de surendettement</li><li>▪ Evènements postérieurs à la clôture</li></ul>	Frédéric Coquoz
12.00–13.30	Pause de midi	
13.30–14.15	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Continuité de l'exploitation</li><li>▪ Sur la base de l'évaluation des risques, exigences imposées à l'auditeur concernant l'obtention et la documentation des éléments probants suffisants et appropriés</li></ul>	Frédéric Coquoz
14.15–15.00	Prochaines évolutions	Yves Darbellay
15.00–15.30	Pause-café	
15.30–16.15	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Obligations de l'auditeur en matière de fraude et prise en considération des textes législatifs et réglementaires</li></ul>	Jessy Rudaz
16.15–17.00	Sondages en audit: méthodes, documentation et cas pratiques	Jessy Rudaz

### Dispositions

Font foi les Conditions générales de vente d'EXPERTsuisse SA consultables sur le site [www.expertsuisse.ch](http://www.expertsuisse.ch), en particulier:

#### Inscription et conditions générales

Toute inscription doit être munie d'une signature manuscrite ou électronique et s'effectue via notre plate-forme en ligne. Le prix est intégralement dû conformément à la facture envoyée à la suite du séminaire.

#### Délai d'inscription et d'annulation

Un mois avant la date de la manifestation

Toute inscription envoyée est engageante, même si, le cas échéant, la personne inscrite n'a reçu aucune confirmation de la part d'EXPERTsuisse SA (EXPERTsuisse SA ne répond pas des manquements de distribution électronique/postale).

Le contenu, le programme, les horaires, la durée, le lieu et les conférenciers de la manifestation sont sous réserve de modification. En cas de nombre insuffisant de participants, EXPERTsuisse SA se réserve le droit d'annuler le séminaire.

#### Annulation et implication au niveau des frais

En cas d'empêchement, il est souhaitable de prévoir un remplaçant (auquel cas le statut du participant réel sera

considéré). Autrement, les frais d'annulation suivants seront retenus:

**Annulation** jusqu'au délai d'annulation: sans frais

**Annulation** après le délai d'annulation, jusqu'à une semaine avant le début du séminaire: CHF 200.–

**Annulation** à partir d'une semaine avant le séminaire ou en cas de non-participation: 100% du prix du séminaire

#### CGV et Déclaration relative à la protection des données

Font foi les Conditions générales de vente et la Déclaration relative à la protection des données d'EXPERTsuisse SA consultables sur le site [www.expertsuisse.ch](http://www.expertsuisse.ch).